

Edito

La moitié de notre année 2017 est déjà passée laissant derrière elle son cortège de changements et son lot de points d'interrogation. Durant cette période écoulée, notre pays a assisté à un véritable bouleversement politique au plus haut sommet de l'Etat.

La réouverture du dossier des rythmes scolaires et l'objectif de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des Français illustrent par l'exemple ce contexte de transformation.

La nouvelle organisation du territoire de la République portée par la loi NOTRe est engagée depuis 2 ans. Elle modifie de façon significative l'exercice du travail des élus sur le mandat 2014-2020.

La partie visible de " l'iceberg " des collectivités territoriales a été essentiellement mise en lumière par le renforcement du rôle des régions, en créant de grandes régions comme celle de la Nouvelle Aquitaine.

Autre renforcement voulu par la loi, celui de l'intercommunalité. La Gironde est passée de 37 à 23 intercommunalités au 01/01/2017. Au passage, les Conseils Départementaux ont perdu la clause de compétence générale et tout le volet de l'action économique, ce qui a réduit les possibilités de subventionnement aux communes.

Ainsi, les effets collatéraux de la loi NOTRe sont multiples. Aujourd'hui, nous devons gérer la fusion de syndicats intercommunaux comme ceux de la Pimpine et du bassin versant du Pian. Au 01/01/2018, les CDC devront assurer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Autre changement en début d'année prochaine, la CDC devra assurer deux compétences supplémentaires en plus de GEMAPI pour continuer à bénéficier du versement d'une DGF bonifiée.

Bref, un contexte décisionnel complexe et des préoccupations supplémentaires viennent s'ajouter aux problèmes toujours présents à l'échelle de notre village : baisse conséquente des dotations et transfert de charges comme celles concernant la mise aux normes des équipements publics.

Nous évoluons dans un contexte économique fragile qui ne sera pas sans conséquences sur les collectivités territoriales.

Il faut mobiliser nos efforts pour nous adapter rapidement aux nouvelles modalités édictées par l'Etat. Une réflexion sera engagée par les élus à la prochaine rentrée. Dans cette attente, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de très bonnes vacances.

Alain Barque

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2017

Absents excusés : M. DAMEME (pouvoir donné à M. BARGUE) et Mme CHANSAVANG (pouvoir donné à M. LAFONTANA)

1 - Approbation du procès-verbal de la séance 1^{ER} juin 2017 : Approbation à l'unanimité après plusieurs rectifications sur la forme au point 2 (Rentrée 2017 – Rythmes scolaires).

2 – Décision modificative n°1 : virement de crédits d'investissement de l'opération 227 à l'opération 216 :

- 30 000€ de l'opération 227 (travaux de sécurisation de la RD13) sont reportés à l'opération 216 (travaux d'enfouissement du réseau électrique).
- 500€ de la ligne 61558 (réserve) sont reportés au 67-14 (gratification stagiaire annulation d'un titre de cantine sur l'exercice antérieur)

Approbation à l'unanimité

3 – Délibération portant délégation du Conseil Municipal au Maire suite à la loi NOTRe : Considérant la faculté du Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions dans l'objectif d'assouplir le fonctionnement de l'administration communale et d'améliorer la rapidité d'exécution de certaines décisions, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les délégations présentées par M. le Maire et actualisées faisant suite à l'adoption de la loi NOTRe.

4 – Demande de subvention pour la création du colombarium : En raison de l'autorisation donnée à M. Le Maire, au point 3, de demander des subventions sans consulter le Conseil Municipal, ce point est annulé.

5 – Révision des tarifs de la cantine : La société API restauration a décidé de réactualiser le prix des repas fournis de 2%. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 : 2,55€ pour les élèves (au lieu de 2,45€) et 3,25€ pour les adultes (au lieu de 3,15€). Approbation à l'unanimité. Les tarifs n'avaient pas augmenté depuis septembre 2014.

Prochain Conseil Municipal

Jeudi 5 octobre 2017 à 20 h 30

Urgent ...

Préserveons notre environnement

Au vu de l'insuffisance du débit des cours d'eau de la Gironde, de la baisse de leur lit et de l'augmentation de leurs températures, **l'arrêté du 20 juillet 2017 interdit l'utilisation d'eau potable :**

- + pour l'arrosage des espaces verts publics ou privés
 - + pour le lavage des voies et des trottoirs
- et ce 3,5 jours de la semaine (les mardi, jeudi, samedi et dimanche matin)*
- + pour l'arrosage des potagers de 8h à 20h
 - + pour le lavage des véhicules sauf en stations professionnelles (interdiction totale)

Cet arrêté est en vigueur jusqu'au 31 octobre 2017 minuit (sauf suspension ou prorogation)

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2017 (suite)

6 – Les Francas Politique tarifaire 2017-2018 - Révision des tarifs : Nouvelle grille tarifaire approuvée à l'unanimité. Elle figurera dans le procès-verbal du Conseil Municipal (consultable sur le site bonnetan.fr ou en mairie).

7 – Demande de subvention par la Communauté de Communes du Créonnais pour le RASED du Collège de Créon : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à 8 voix pour, 3 contre, 1 abstention, de participer à titre exceptionnel, à hauteur de 90€ pour l'acquisition par le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) de mallettes pédagogiques.

8 – Aménagement paysager de l'espace cinéraire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir en complément de la commande GRANIMOND, l'offre Technivert pour l'aménagement paysager de l'espace cinéraire, pour un montant travaux de 5987,1€ HT.

9 – Perspectives 2018-2019 : M. LAFONTANA présente au Conseil Municipal quelques axes de réflexion pour la prochaine rentrée de septembre par rapport à nos perspectives d'action sur la deuxième partie du mandat.

7 – Questions diverses :

- + Des travaux rue de la Merci auront lieu entre le 15 août et le 22 septembre 2017.
- + Les travaux de serrurerie de l'école sont quasiment finis.
- + Le syndicat intercommunal Camarsac-Bonnetan-Croignon envisage le renouvellement de son tracteur et son épareuse.

L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

du 1^{er} juin 2017 est disponible, sur le site bonnetan.fr

Association Amicale des Familles de Bonnetan-Loupes

Week-End Détente ... les 16 - 17 septembre 2017

Le samedi 16 septembre : la classique **RANDO-PEDESTRE**, qui aura lieu à **TRESSES**,

Le dimanche 17 septembre : une journée à **BRANTOME** avec le matin croisière commentée sur le canal des moines et la rivière Dronne et l'après-midi visite guidée des grottes de Villars

Des places sont encore disponibles.

Renseignements auprès de Françoise GUZMAN (05 56 21 24 99) et Mireille SUY (06 16 58 66 86).

Forum

des Associations

Samedi 26 Août

de 9h à 13h
au Foyer rural
de Bonnetan

Attitude Citoyenne

Pour la tranquillité de tous et l'assurance de relations de voisinage apaisées, merci de respecter les horaires légaux pour les travaux de bricolage et de jardinage :

Jours ouvrables : 8h30-12h30 / 14h30-19h30

Samedis : 9h-12h / 15h-19h

Dimanches et jours fériés : 10h-12h